

TRANSMIS LE 29/09/2022
REÇU LE 29/09/2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 30/09/2022
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 30/09/2022



SERVICE POLICE MUNICIPALE
XM/HL/AP

FRANCONVILLE-LA-GARENNE
ARRÊTÉ n° 22-718

**DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉTENTION
D'UN CHIEN MENTIONNÉ À L'ARTICLE L.211-12
DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 22-557**

Le Maire de FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L.211-12, L.211-13, L.211-14-1, L.215-2-1 et R211-7,

VU la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du code Rural,

VU l'arrêté préfectoral du Val d'Oise n° 2015-00617 établissant la liste des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14.1 du code rural et de la pêche maritime,

CONSIDÉRANT la demande de Madame **ROPERO Laura, Marie-Anne**, domiciliée 15 boulevard Maurice Berteaux – 95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, en vue d'obtenir la délivrance d'un permis de détention d'un chien mentionné à l'article L. 211-12,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'annuler et de remplacer l'arrêté 22-557 en date du 5 septembre 2022.

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté 22-557 en date du 5 septembre est annulé

Article 2 : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural et de la pêche maritime est délivré à Madame **ROPERO Laura, Marie-Anne**, pour un chien appartenant à la 2^{ème} catégorie des chiens dangereux « chien de garde et de défense ».

Race: American Staffordshire Terrier Nom: LAYA (anciennement LASSIE) Sexe : Femelle Date de naissance : 11/06/2015 Identification : 250268500887589	Vaccination antirabique : 17/09/2021 Docteur vétérinaire Julien SZPYT – N° ordre 20295 Assurance : GMF N° Contrat : 42.579039.56J Date d'échéance : 22/07/2023 Attestation d'aptitude délivrée le : 14/09/2018 par le docteur Isabelle VIEIRA, cabinet vétérinaire de la Faisanderie, 115 rue de France- 77300 FONTAINEBLEAU Evaluation comportementale : effectuée le 21/08/2018, par le docteur Xavier RUELLE – Groupe SACPA, RD934- Le Paré – 77120 CHAILLY-EN-BRIE.
--	---



Arrêté n° 22-718 – Police Municipale

Article 3 : La validité du présent permis est soumise à une assurance, en cours de validité, garantissant la responsabilité civile de son titulaire pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers, ainsi qu'à la vaccination antirabique du chien.

Article 4 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

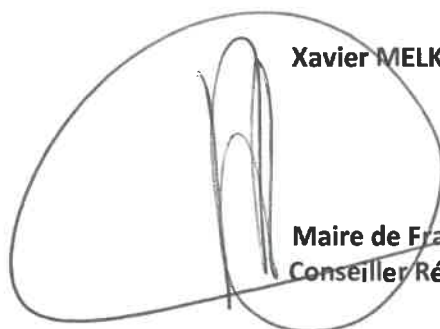
Article 5 : Le présent arrêté municipal est mentionné dans le passeport communautaire pour animal de compagnie du chien LAYA (anciennement LASSIE), numéro de puce 250268500887589.


Article 6 : À tout moment, le présent permis de détention, le justificatif d'identification, l'attestation d'assurance ainsi que la preuve de la vaccination antirabique du chien en cours de validité doivent pouvoir être présentés aux forces de Police.

Article 7 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 8 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 8 novembre 2022.

Xavier MELKI

Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrier-Buignat



Le 30 novembre 2022

AMPLIATIONS :

- Monsieur Le Commissaire d'Ermont
- Le Directeur de la Police Municipale – commune de Franconville
- Le Cabinet de Monsieur Le Maire – commune de Franconville
- Madame ROPERO – 15 boulevard Maurice Berteaux – 95130 FRANCONVILLE

